

# Tir fédéral de Fribourg en 1881

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **26 (1881)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335593>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## TIR FÉDÉRAL DE FRIBOURG EN 1881.

Les constructions s'avancent. Celle de la cantine de fête a été adjugée à M. Hog, marchand de bois, pour le prix de 41,000 fr. Elle sera située sur le mamelon qui domine Bellevue, au contour de la route de Berne, d'où l'on jouira d'une vue splendide sur la ville, les Alpes et le Jura. Son style sera simple et cependant élégant. Le comité d'organisation a voulu rompre cette fois-ci avec les habitudes de luxe colossal qui s'étaient introduites dans les tirs précédents, et, au lieu de majestueux et hauts édifices, dit le *Journal de Fribourg*, nous offrirons à nos Confédérés un modeste abri, assez spacieux pour s'y trouver tout à son aise. La bonne et franche hospitalité fribourgeoise remplacera, du reste, ce qui manque peut-être pour arriver à l'idéal qu'on se fait d'une cantine de Tir fédéral. Elle sera desservie par MM. Grangier et Roulin, à Estavayer.

Le pavillon des prix ne manquera pas d'originalité. Il représentera une construction du moyen-âge avec tourelles et crénelures. La forme est octogone. Il sera surmonté d'une terrasse sur laquelle seront placées les bannières des sociétés. Au centre de cette terrasse s'élèvera une tour également octogone et surmontée d'une plate-forme qui permettra de jouir d'un point de vue magnifique. Ce bâtiment a été adjugé à M. Pierre Winkler, entrepreneur, pour la somme de 7200 fr.

Le stand sera une immense halle de 234 mètres de long (780 pieds). Il sera d'un style simple, en bois rond non écorcé, mais d'un genre tout nouveau (??), propre à produire un grand effet d'ensemble. Au centre s'élèvera un pavillon surmonté d'une terrasse, de laquelle les curieux pourront observer tous les incidents du tir ainsi que le mouvement des flots de population que cette grande solennité attirera dans ces parages. Cette construction a été adjugée à MM. Pierre et Claude Winkler, entrepreneurs, pour le prix de 29,000 fr.

Quant à la cibleserie, elle dominera à peu près la colline du Schönberg et donnera au tir une rampe du 10 %. Elle aura en tout une longueur de 260 mètres (866 pieds). Toutes les mesures ont été prises pour un fonctionnement parfait et une sécurité certaine pour les marqueurs. MM. Nein et Antiglio, entrepreneurs, sont chargés de ce travail pour le prix de 20,300 fr.

Aucune de ces adjudications ne dépasse les prévisions des devis.

Les plans et devis de toutes ces constructions sont l'œuvre de M. Fraisse, architecte.

D'après le projet du Comité, il y aurait en tout 130 cibles, dont 110 à 300 mètres, et 20 à 450 mètres.

Les prix sont évalués à environ 85,000 francs de dons d'honneur pour les bonnes cibles et à 20,000 fr. pour les tournantes.

Les principales cibles seront, comme précédemment, Patrie-Chance et Patrie-Progrès, toutes deux à 300 mètres et dotées chacune du 40 % des dons d'honneur.

La cible Patrie-Chance a un visuel noir de 70 centimètres (divisé en 50,000 degrés d'écart) et un carton de 50 centimètres de diamètre. Le reste du noir jusqu'à 80 centimètres de diamètre se divise encore en trois zones comptant 1, 2, 3 points. On tirera trois coups, dont le meilleur seulement sera compté.

La cible Patrie-Progrès a un visuel noir de 70 centimètres de diamètre. Le champ des points a 80 centimètres et se répartit en 20 zones circulaires comptant de 1 à 20 points. On tirera 5 coups; le nombre des points décidera du rang des tireurs.

Il y aura encore deux autres bonnes cibles : « Soleure-Chance » et « Fribourg-Chance. » La dotation de « Soleure » sera du 10 % des dons d'honneur. Cette cible sera comme Patrie-Chance pour la distance et le mesurage des coups. On tirera aussi deux coups.

La cible « Fribourg-Chance » sera aussi dotée du 10 % des dons. Elle sera à 450 mètres ; elle aura un visuel de 90 centimètres de diamètre avec carton de 70 centimètres. Le reste du noir se répartit en trois cercles comptant 1, 2, 3 points ; le reste comme à Patrie-Chance. On tirera 5 coups.

Les cibles tournantes sont en partie à 300 mètres, en partie à 450 mètres. Chacune d'elles est divisée en 3 zones circulaires, à savoir : le coup dans la zone de 15 centimètres de diamètre vaut 3 points ; zone de 30 centimètres, 2 points ; zone de 50 centimètres, 1 point, pour les cibles à 300 mètres de distance ; et zones de 20 centimètres, 3 points ; 40 centimètres, 2 points ; 75 centimètres, 1 point, pour les cibles à 450 mètres.

20 points reçoivent une prime de 5 fr., et chaque 10 points en sus jusqu'à 100 points, 2 fr. 50 ; 200 points, 50 fr. ou la petite coupe et un écu de fête ; 400 points, 100 fr. ou la grande coupe et deux écus de fête. Après la prime de 400 points, on peut encore faire une prime de 200 points pour la petite coupe et un écu. De 400 à 600 points, il n'y a pas de primes intermédiaires.

Comme prix de série, il y aura 20,000 fr. affectés à 850 prix ; le 1<sup>er</sup> de 250 fr., le dernier de 10 fr. Le même tireur pourra tirer six séries, dont la meilleure comptera.

Comme règle générale pour les quatre bonnes cibles, le projet fixe les cinq points suivants :

1<sup>o</sup> La mise sera de 27 fr. 50, y compris une carte de banquet. 2<sup>o</sup> Un tireur ne peut obtenir qu'un prix à chaque cible. 3<sup>o</sup> Il n'y aura point de différence entre les armes en ce qui concerne la double et la simple détente ; décision regrettable, à notre avis, et qui tend à rendre de moins en moins militaires nos tirs fédéraux. Le système employé à cet égard au tir fédéral de 1876 à Lausanne nous semble préférable. 4<sup>o</sup> Aux quatre bonnes cibles, les coups doivent être tirés de suite. 5<sup>o</sup> Il est loisible à chaque tireur de tirer ses coups debout ou dans les autres positions militaires.

Le tir de sections aura lieu à 300 mètres. Un règlement spécial sera émis à l'égard de ce tir.

Pour les primes en nature, il y aura des coupes grandes et petites, fournies par la maison Ant. Weissembach, bijoutier, à Fribourg ; des montres, adjugées à Junod fils, à la Chaux-de-Fonds, et des écus de fête, modèle Durussel.

Une première liste des dons d'honneur, qui vient d'être publiée par le Comité, comprend 36 prix montant au total de 21,682 fr. 97. On y remarque entr'autres les beaux prix suivants : du Conseil fédéral, 5000 fr. ; du gouvernement fribourgeois, 4000 fr. ; de la Société des carabiniers de Fribourg, 4000 fr. ; de la compagnie des chemins de fer de la Suisse occidentale, 1500 fr. ; de la Société des carabiniers vaudois, 600 fr. ; du 2<sup>e</sup> bataillon de carabiniers, 534 fr. 05 ; du Comité du tir cantonal d'Yverdon, 500 fr. ; des gouvernements de Berne, Bâle-Ville, Argovie, Neuchâtel, chacun 500 fr., etc.

La 2<sup>e</sup> liste, qui sera prochainement publiée, comprendra une 30<sup>e</sup> de dons, montant à environ 18 mille francs, dont entr'autres 600 fr. du gouvernement soleurois, et 500 fr. de chacun des gouvernements vaudois, valaisan, zurichois, ainsi que de la société cantonale des carabiniers zuricois.